

Syndic copro défaillant nommé par le TGI

Par sandraetyan, le 09/05/2016 à 17:10

Bonjour,

dans une copropriété, à 2 copropriétaires, nous souhaiterions révoquer le syndic qui a été nommé par le TGI. Ce syndic est défaillant dans sa mission. Comment procéder ?

merci pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

cordialement